

**Atelier sur la gestion de la viande de brousse
Lopé, du 03 au 07 décembre 2002**

RAPPORT FINAL

Les travaux de l'Atelier sur la viande de brousse se sont tenus du 03 au 07 décembre 2002, à Lopé Hôtel, situé dans le Parc National de la Lopé. Cet atelier était organisé par le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, Chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, avec l'appui Technique et Financier de la FAO.

La cérémonie d'ouverture était présidée par Monsieur MOUSSAVOU MAMBOUNDOU, Sous-Préfet du District de MOKEKO, en présence de Monsieur NGAVOURA Pierre, Directeur Général des Eaux et Forêts, représentant Monsieur le Ministre empêché, Messieurs Douglas Williamson et ROUGIERRO, respectivement représentants de la FAO et du Gouvernement Américain.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nombreux participants de l'atelier, Monsieur le Sous-Préfet a dégagé les grandes lignes de la problématique de la viande de brousse, ceci aux fins de préserver la riche diversité faunique de la sous-région d'Afrique Centrale, en général, et du Gabon en particulier.

Ainsi, partant de la décision historique du Président de la République, prise lors du Sommet du Développement Durable en Afrique du Sud de créer treize (13) Parcs Nationaux au Gabon, et des innovations contenues dans le nouveau Code forestier, Monsieur le Sous-Préfet a dégagé les grandes orientations de notre atelier dont le Thème principal était de Formuler un projet de plan national sur la problématique 'viande de brousse' à soumettre à l'approbation du gouvernement gabonais et dont les objectifs spécifiques étaient de:

1. Harmoniser le niveau d'information des participants sur la problématique de la viande de brousse au Gabon ;
2. Proposer des orientations techniques pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre du plan national ;
3. Elaborer une stratégie nationale comprenant les priorités de la gestion de la problématique « viande de brousse » et les mécanismes de son financement.

Après le discours de Monsieur le Sous-Préfet de MOKEKO, Monsieur le Directeur Général des Eaux et Forêts a présenté à l'assistance les excuses de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière qui aurait voulu personnellement présider les travaux du présent atelier.

En préliminaire, Monsieur Omer NTOUGOU, facilitateur de l'atelier, a présenté à l'assistance la méthodologie à suivre, l'organisation de l'atelier et la proposition de la composition du bureau de l'atelier qui a été voté par acclamation.

Ainsi le bureau a été constitué comme suit:

- ✓ Président : Monsieur MBOULOU Jean, Conseiller Technique du Ministre de l'Economie Forestière
- ✓ Vice-Président : Monsieur Richard Ruggiero (représentant du Gouvernement Américain) ;
- ✓ Rapporteurs : messieurs Joseph Maroga Mbina (DFC), Constant Allogo (CADDE), Auguste Ndouna Ango (DGEF), Dieudonné KUMBAHT (ADP) ;
- ✓ Modérateurs : mme Caroline Tutin, messieurs Omer Ntougou, Hervé NDONG, Douglas Wiliamson.

Après l'installation du bureau, quatorze (14) communications ont été présentées, qui ont toutes montré la complexité du sujet retenu pour la circonstance. Ces communications ont en outre fait un tour suffisamment clair de la situation en abordant des thématiques aussi ciblées que la nécessaire connaissance du potentiel de la ressource, sa conservation, les problèmes liés à sa commercialisation, ou encore les initiatives des partenaires pour appuyer la gestion durable de la faune sauvage.

Au terme des exposés, le Président de séance a reconnu la pertinence des thèmes développés et a félicité les intervenants pour avoir été concis et rigoureux dans le travail présenté à l'assistance. Ouvrant les débats, le Président a invité les participants à plus de circonspection dans les questions à poser aux intervenants.

Après deux séries de questions, les interventions enregistrées ont plus été des contributions et compléments d'informations et ont permis d'enrichir les contenus des exposés.

Par la suite, il a été procédé à la constitution de deux groupes de travail. Le premier groupe devait travailler sur **la gestion de la ressource faunique** et le second groupe sur **la commercialisation de la viande de brousse**. La facilitatrice, Madame Caroline Tutin, a demandé aux participants de cerner tous les aspects liés au braconnage lors des discussions. Il s'agit de rechercher une vision globale de la problématique (aires protégées, concessions forestières, forêts rurales, production, transport, consommation...). Elle a par la suite donné des orientations sur le travail qui allait se faire dans les groupes.

Les groupes ont été constitués comme suit :

Groupe I :

Président : Adrien Nougou

Rapporteur : Constant Allogo

Facilitateur : Pauwel de Wachter

Groupe II:

Président : Prosper Obame Ondo

Rapporteur : Mark Van Dorp

Facilitateur : Kate Abernety

La restitution des travaux des commissions était faite par les présidents et suivies des discussions, questions, compléments d'informations.

L'objectif global de l'atelier étant le suivant :

« la faune du Gabon est gérée d'une façon participative, rationnelle et durable afin qu'elle continue de remplir ses fonctions écologiques, sociales, culturelles et économiques »,

la première commission devait statuer sur **la gestion de la ressource**, et la deuxième était chargée de réfléchir sur **la commercialisation de la viande de brousse**.

Afin d'atteindre l'objectif global ci-dessus, et à l'issue des travaux en commissions, l'atelier a formulé les recommandations suivantes :

Connaissance de la ressource

- ✓ Evaluation et assurance du suivi de la ressource ;

Education sensibilisation Formation

- ✓ Sensibilisation et vulgarisation de la législation en matière de faune ;
- ✓ Recrutement, formation et amélioration des conditions de vie et de la motivation des agents ;
- ✓ Favorisation des activités alternatives à la chasse et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.
- ✓ Favorisation de la production du gibier d'élevage.
- ✓ Organisation des campagnes de sensibilisation et d'information de toutes les couches de la population ;

Législation – Renforcement des capacités

- ✓ Elaboration d'un texte qui érige la DFC en DGFAP ou la création d'un Office ou d'un Institut de gestion de la faune ;
- ✓ Développement des brigades provinciales (éventuellement via les projets) ;
- ✓ Définition du statut légal des écogardes ;
- ✓ Promulgation d'un texte qui autorise la destruction des armes saisies pour délit de braconnage.
- ✓ Mise en place des antennes de surveillance dans les zones sensibles (agents en rotation) ;
- ✓ Augmentation des capacités de l'ENEF pour former des agents en nombre suffisant ;
- ✓ Mise en place d'un cadre de concertation multipartite ;
- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et financières nécessaires à une meilleure
- ✓ Amélioration des systèmes d'obtention des armes et régulation la vente des munitions ;

Moyens d'écoulement des produits de la chasse

- ✓ Interdiction du transport de la viande de brousse sur le Transgabonais (et les autres transporteurs) et mise en œuvre de cette interdiction (protocole d'entente et capacité de surveillance) ;
- ✓ Interdiction du lien chasse véhicule à l'intérieur des concessions forestières ;

Valorisation de la ressource

- ✓ Valorisation des produits de la faune sauvage en conformité avec les capacités humaines, matérielles et financières et en accord avec la législation et les conventions internationales ratifiées.
- ✓ Reconnaissance de la valeur économique (informel) de la viande de brousse dans des villages et la nécessité de maintenir cette ressource.
- ✓ Promotion de la durabilité de la chasse villageoise à travers la gestion des terroirs de chasse villageois bien gérés et alimentés par des flux de faune venant de la forêt non chassée.

Financement

- ✓ Sollicitation des financements nationaux (taxes forestières et aéroportuaires) et internationales pour financer les capacités de contrôle et de gestion ;